

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. MAGNETTE MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES SUR « LE PLAN MÉDICAL GLOBAL EN PROVINCE DE LUXEMBOURG »

M. Dimitri Fourny (cdH). – Le plan médical global a fait l'objet d'un rapport au mois de mai. Les experts ont remis leur première analyse concernant l'offre de soins en Province de Luxembourg. Des devoirs complémentaires ont été sollicités. Depuis lors, la CHL a une vue claire sur son devenir, mais elle attend maintenant la position du Gouvernement qu'elle juge indispensable et préalable à toute mise en oeuvre de stratégies. J'aurais souhaité faire avec vous le point sur ce dossier. Il vous appartiendra d'arbitrer ce dossier délicat. Quelle est votre position actuellement ?

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Je tiens à vous indiquer que je suis attentif à la situation du Luxembourg. J'ai déjà eu l'occasion de recevoir les représentants de plusieurs communes. Je tiens à préciser qu'il n'est pas prévu que le Gouvernement wallon statue sur l'offre de soins en Province de Luxembourg, préalablement à toute mise en oeuvre de stratégies. La note qui sera prochainement soumise au Gouvernement wallon fait le point sur le suivi des plans de gestion. Pour rappel, le 27 mai 2004, les plans de gestion des hôpitaux luxembourgeois ont été approuvés par le Gouvernement wallon à condition que les mesures développées dans le tronc commun soient rencontrées dans le but que les trois institutions ne développent pas une concurrence malsaine. Les conditions posées concernant l'octroi des aides Tonus étaient une offre rationalisée de soins de santé et un retour à l'équilibre financier. Toutefois, fin 2004, le tronc commun n'était toujours pas atteint. Le 16 décembre 2004, le comité régional d'accompagnement permanent, a décidé de geler pour les années 2005 et 2006, les ristournes complémentaires pour les communes et provinces associées aux hôpitaux luxembourgeois. Vu cette problématique, mes collègues Philippe Courard et Christiane Vienne ont décidé, à la demande de la CHL, d'organiser et de soutenir une mission d'accompagnement et d'expertise avec comme

objectif la mise en place et le suivi d'un plan médical global ainsi que des plans de gestion des hôpitaux de la province. Cette mission a été confiée à quatre experts. Leur rapport final a été déposé fin novembre 2006. Le 13 décembre 2006, une séance d'information a eu lieu au Moulin de Beez. Il appartient maintenant aux instances de prendre des décisions de principe et de fixer un calendrier faute de quoi un remboursement des aides est prévu. D'après mes informations, les instances des CSL et du CHA ont délibéré sur le principe d'une structure unique. Le conseil d'administration de l'IFAC devrait prendre une position officielle sur le plan médical global pour la Province de Luxembourg lors de sa prochaine séance prévue le 20 septembre 2007. Je devrais pour ma part prendre incessamment des décisions par rapport aux investissements nécessaires. Les hôpitaux luxembourgeois ont déjà reçu à charge du CRAC 1 des subsides à hauteur de 17,253 millions d'euros. À ce jour, neuf millions d'euros n'ont pas encore été engagés, de sorte qu'il sera possible de les réaffecter dans le cadre du nouveau calendrier de construction 2006-2010 suivant la règle 10-90 qui permet de subsidier un montant plus important de travaux. Cette réaffectation reste conditionnée au respect des critères de priorité, tels que définis par le calendrier, sur base d'une demande de la part des institutions elles-mêmes.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'entends que vous attendez des institutions qu'elles se positionnent sur la nouvelle clé.*

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – *Et également qu'elles se positionnent vis-à-vis du rapport d'expertise.*